

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00307 Numéro SIREN : 350 138 350 Nom ou dénomination : A.C.S. LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 6020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Numéro SIRET*

3	5	0	1	3	8	3	5	0	0	0	0	5	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐ *

Numéro SIRET*	3	5	0	1	3	8	3	5	0	0	0	0	5	2
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant			
-------	--	--	--

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.0.....7.2.6... ..)	DA	80 726	80 726
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 073	8 073
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	949 877	794 998
	Report à nouveau	DH	1 107 856	1 107 856
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	808 787	524 879
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 955 319	2 516 532
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 988 466	6 314 568
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	405 357	408 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	196 470	174 562
	Dettes fiscales et sociales	DY	452 135	497 520
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 566 024	965 747
	Autres dettes	EA	68 135	53 469
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	10 676 587	8 414 230
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 631 906	10 930 762
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 070 441	5 949 691
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION										Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	105 245	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	31 440	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	285 347	KW		KX	35 921	
		Matériel de transport *			KY	12 155 945	KZ		LA	8 652 988	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	31 641	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	12 504 373	LO		LP	8 688 909	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	12 500	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	7 340	1U		1V	10 344		
TOTAL IV				LQ	19 840	LR		LS	10 344		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	12 629 458	OH		OJ	8 699 253		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		3		4			
				à poste		2					
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	105 245	IX	105 245
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst gales, agencs et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	31 440	ML	31 440
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	321 268	MO	321 268
		Matériel de transport		IV		MP	5 176 252	MQ	15 632 681	MR	15 632 681
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	31 641	MU	31 641
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	5 176 252	NH	16 017 030	NI	16 017 030
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW
Autres participations			I0		OX		OY	12 500	OZ	12 500	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	17 684	2G	17 684	
TOTAL IV			13		NJ		NK	30 184	2H	30 184	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK	5 176 252	OL	16 152 459	OM	16 152 459	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS - ACS - LOCATION

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 440	QA		QB		QC	31 440
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	95 324	QE	28 364	QF		QG	123 689
	Matériel de transport	QH	4 120 173	QI	3 008 697	QJ	2 087 537	QK	5 041 332
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 166	QM	1 848	QN		QO	26 014
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 271 103	QV	3 038 909	QW	2 087 537	QX	5 222 475
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	4 271 103	QP	3 038 909	QQ	2 087 537	QR	5 222 475

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst gales,agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	49 440	6U	31 490
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	22 579
	TOTAL III	7B	49 440	TY	31 490
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	49 440	UB	31 490
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	31 490	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	17 684	UV	0	UW	17 684		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	117 195		0		117 195		
	Autres créances clients	UX	1 651 095		1 651 095				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	409		409				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 228		3 228			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	3 990		3 990			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	29 844		29 844				
	Charges constatées d'avance	VS	11 817		11 817				
	TOTAUX		VT	1 835 261	VU	1 700 382	VV	134 879	
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 101		2 101						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	7 986 366		3 380 219		4 606 146				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	196 470		196 470						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 926		75 926						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 078		38 078						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	73 159		73 159						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	255 673		255 673						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 298		9 298						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 566 024		1 566 024						
Groupe et associés (2)		VI	405 357		405 357						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	68 135		68 135						
Dette représentative de titres empruntés - ou remis en garantie *		ZZ			-						
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	10 676 587	VZ	6 070 441		4 606 146				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 285 893	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 2 2 0 2 2			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	808 787		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			IT	249 779		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		IB	
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU			
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	30 324		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 1 088 890		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH		
			- imposées aux taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	1 088 890		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 088 890		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

- Désignation de l'entreprise : ——— SAS — ACS — LOCATION.

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACS LOCATION</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	58 173
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACS LOCATION</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1	107	856	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD		524	879		ZD		154 879				
	Prélèvements sur les réserves	OE					ZE	370 000					
							ZF						
	TOTAL I	OF	1	632	736			Report à nouveau (NB le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	1 107 856			
								ZH	1 632 736				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	6 567		5 460			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8					XQ	529 575		689 667			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	51 285		27 617			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES					ST	1 548 124		1 302 088			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 135 552		2 024 833			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	28 873		21 333			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS					YZ	122 138		112 039				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						VX	151 011		133 372			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						YY	2 105 343		1 513 858			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	385 994		340 946			
	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB	466 497					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.87	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA					Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD					Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MAT. TRANSPORT	5 176 251	2 087 537		3 088 714
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	4 151 425	1 062 711	1 062 711				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)	1 062 711					
CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

—Néant— ☒ —

Montant
restant à
réintégrer

TOTAL 1

Montant restant
à réintégrer

TOTAL 2

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Montant restant
à réintégrer**TOTAL**

CMH CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

16

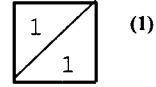
Désignation de l'entreprise : SAS ACS LOCATION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	16
dont apprentis				YF	1
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	6 064 764
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	1 062 711
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	7 127 475
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1 965
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	14 667
Variation positive des stocks				OD	8 937
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	23 913
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	49 482
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	13 653
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 560 557
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	172 498
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	70 548
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	902 609
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 719 864
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
					4 457 093
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	4 457 093
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	7 127 475	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE/SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2 N° SIRET 3 5 0 1 3 8 3 5 0 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACS LOCATION

ADRESSE (voie) 4 ROUTE DE SAINT LAURENT

CODE POSTAL 37170 VILLE CHAMBRAY LES TOURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 296
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	54	Dénomination	INWEST FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	899764203	% de détention	51.00
Nb de parts ou actions	2 701		
Adresse :	N° 33	Voie	RUE DU VAL JOLI
Code postal	37237	Commune	LARCAY
Pays			

Forme juridique	57	Dénomination	GERMINVEST
N° SIREN (si société établie en France)	507943942	% de détention	28.98
Nb de parts ou actions	1 535		
Adresse :	N° 5	Voie	RUE DU MARECHAL JOFFRE
Code postal	37550	Commune	SAINT AVERTIN
Pays			

Forme juridique		Dénomination	LN117
N° SIREN (si société établie en France)	899736987	% de détention	10.01
Nb de parts ou actions	530		
Adresse :	N° 8	Voie	RUE DE LA BRAQUERIE
Code postal	37270	Commune	LARCAY
Pays			

Forme juridique		Dénomination	MSG FINANCE
N° SIREN (si société établie en France)	899726178	% de détention	10.01
Nb de parts ou actions	530		
Adresse :	N° 10	Voie	ALL DES CHAMPS DE L'ORMEAU
Code postal	37550	Commune	SAINT AVERTIN
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
Code postal		Commune			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
Code postal		Commune			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

3 5 0 1 3 8 3 5 0 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ACS LOCATION

ADRESSE (voie)

4 ROUTE DE SAINT LAURENT

CODE POSTAL

37170

VILLE

CHAMBRAY LES TOURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

ALLIANCE RESEAU LOCATION

N° SIREN (si société établie en France)

5 0 7 6 8 8 1 6 6

% de détention

12.50

Adresse :

N°

26

Voie

RUE GRANDE RUE

Code postal

51520

Commune

SOGNY AUX MOULINS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

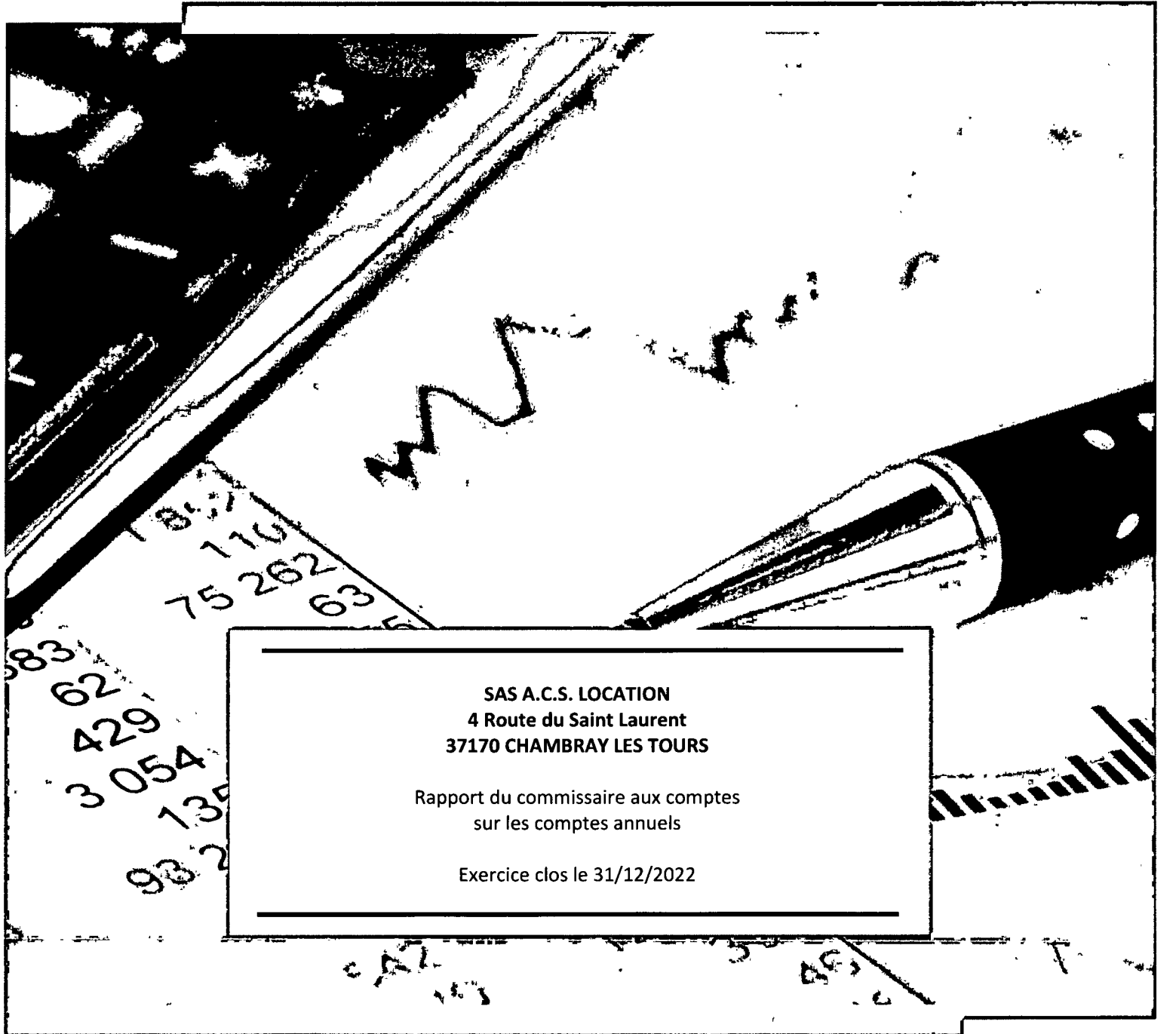
Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



SAS A.C.S. LOCATION
4 Route du Saint Laurent
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

S.A.S au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7,
37230 FONDETTES

Téléphone 02 47 42 26 93
Télécopie 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Centre Val de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Versailles et du Centre

MEMBRE INDÉPENDANT



A U D E C I A

> Rapport sur les comptes annuels

Aux Associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACS LOCATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le respect des règles de comptabilisation conformément aux principes et conventions générales décrites dans les annexes aux comptes.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fondettes,
Le 22 mai 2023

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes

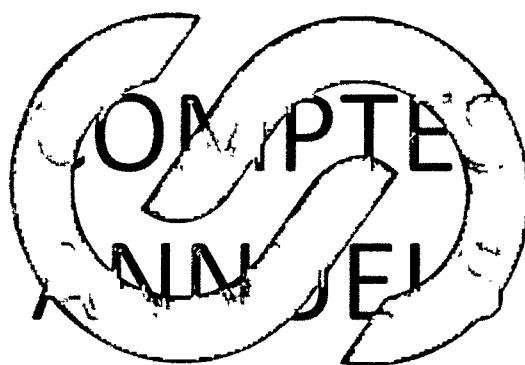


Pierre-Yves SOULET

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS A.C.S. LOCATION

Rapport



1 rue le Corbusier - 37230 FONDETTES | Tél. : 02 47 42 26 93



SAS ACS LOCATION
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Page 2

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	105 245		105 245	105 245	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	31 440	31 440			
	Autres immobilisations corporelles	15 985 590	5 191 035	10 794 556	8 233 270	2 561 286 31.11
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	12 500		12 500	12 500	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	17 684		17 684	7 340	10 344 140.92
Total II		16 152 459	5 222 475	10 929 985	8 358 355	2 571 630 30.77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	50 903		50 903	41 966	8 937 21.29
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 768 291	58 351	1 709 940	1 896 692	186 752 9.85
	Autres créances	37 470		37 470	59 687	22 217 37.22
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	891 792		891 792	562 610	329 183 58.51
	Charges constatées d'avance (3)	11 817		11 817	11 452	365 3.18
	Total III	2 760 273	58 351	2 701 922	2 572 407	129 515 5.03
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		18 912 732	5 280 826	13 631 906	10 930 762	2 701 144 24.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an0
117 195

CMH CONSEIL

Donner N° ACSL en Euros

Voir Présentation

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 726) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 726	80 726		
	Réserves				
	Réserve légale	8 073	8 073		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	949 877	794 998	154 879	19.48
	Report à nouveau	1 107 856	1 107 856		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	808 787	524 879	283 908	54.09
Autres FONDs PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 955 319	2 516 532	438 787	17.44
Autres FONDs PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 987 281	6 314 568	1 672 713	26.49
	Concours bancaires courants	1 186		1 186	
	Emprunts et dettes financières diverses	405 357	408 364	3 008	0.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 470	174 562	21 908	12.55
	Dettes fiscales et sociales	452 135	497 520	45 384	9.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 566 024	965 747	600 277	62.16
	Autres dettes	68 135	53 469	14 666	27.43
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	10 676 587	8 414 230	2 262 357	26.89
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 631 906	10 930 762	2 701 144	24.71

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 070 441 5 949 651

Donner N° ACSL en Euros

Voir Publication

CMH CONSEIL



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les plus values de cession de véhicules se sont élevées à un montant de 1.062 711 € sur l'exercice.

Ce montant comptabilisé en résultat exceptionnel doit toutefois être considéré comme un produit d'exploitation compte tenu de l'activité de notre société
L'excédent brut d'exploitation retraité s'élève donc à 4.197.539 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	105 245		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 440		
Installations générales agencements aménagements divers	285 347		35 921
Matériel de transport	12 155 945		8 652 988
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 641		
TOTAL	12 504 373		8 688 909
Autres participations	12 500		
Prêts, autres immobilisations financières	7 340		10 344
TOTAL	19 840		10 344
TOTAL GENERAL	12 629 458		8 699 253

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			105 245	105 245
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 440	31 440
Installations générales agencements aménagements divers			321 268	321 268
Matériel de transport		5 176 252	15 632 681	15 632 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			31 641	31 641
TOTAL		5 176 252	16 017 030	16 017 030
Autres participations			12 500	12 500
Prêts, autres immobilisations financières			17 684	17 684
TOTAL			30 184	30 184
TOTAL GENERAL		5 176 252	16 152 459	16 152 459

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 440			31 440
Installations générales agencements aménagements divers	95 324	28 364		123 688
Matériel de transport	4 120 173	3 008 697	2 087 537	5 041 332
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 166	1 848		26 014
TOTAL	4 271 103	3 038 909	2 087 537	5 222 475
TOTAL GENERAL	4 271 103	3 038 909	2 087 537	5 222 475

SAS ACS LOCATION
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Page 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.général.es agenc aménag divers	28 364				
Matériel de transport	3 008 697				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 848				
TOTAL	3 038 909				
TOTAL GENERAL	3 038 909				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	49 440	31 490	22 579		58 351
TOTAL	49 440	31 490	22 579		58 351
TOTAL GENERAL	49 440	31 490	22 579		58 351
Dont dotations et reprises d'exploitation		31 490	22 579		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 684	0	17 684
Clients douteux ou litigieux	117 195	0	117 195
Autres créances clients	1 651 095	1 651 095	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	409	409	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 228	3 228	
Divers état et autres collectivités publiques	3 990	3 990	
Débiteurs divers	29 844	29 844	
Charges constatées d'avance	11 817	11 817	
TOTAL	1 835 261	1 700 382	134 879

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 101	2 101		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 986 366	3 380 219	4 606 146	
Fournisseurs et comptes rattachés	196 470	196 470		
Personnel et comptes rattachés	75 926	75 926		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 078	38 078		
Impôts sur les bénéfices	73 159	73 159		
Taxe sur la valeur ajoutée	255 673	255 673		
Autres impôts taxes et assimilés	9 298	9 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 566 024	1 566 024		
Groupe et associés	405 357	405 357		
Autres dettes	68 135	68 135		
TOTAL	10 676 587	6 070 441	4 606 146	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 295 893			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
ACTIONS	15.2428	5 296		5 296

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	105 245			105 245	
Total	105 245			105 245	

Fonds acquis le 5 avril 1989 à Transport SOUPEAUX pour 15244,90 €

Fonds acquis le 17 janvier 2009 à CARGO pour 65000 €

Fonds acquis le 1er juin 2010 à ATOL pour 25000 €.

Conformément au règlement 2015-06 du 23 novembre 2016 de l'ANC, un test de valeur des fonds de commerce a été effectué, il est conclu à une absence de perte de valeur. Il n'y a aucune dépréciation à constater.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens

A titre indicatif, les véhicules immobilisés et donnés en location sont amortis de la manière suivante

- Véhicules dont le coût d'acquisition est inférieur ou égal à 16 000 €: amortissement linéaire sur 3 ans
- Véhicules dont le coût d'acquisition est supérieur à 16 000 € amortissement linéaire sur 4 ans
- Véhicules utilitaires de levage : amortissement linéaire sur 5 ans
- Véhicules de tourisme dont le coût d'acquisition est supérieur à 50 000 € amortissement linéaire sur 3 ou 4 ans sous déduction de la valeur résiduelle estimée du véhicule
- Véhicules premium : amortissement linéaire sur 7 ans

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

SAS ACS LOCATION
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Page 10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	265 718
Autres créances	25 894
Total	291 612

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 101
Emprunts et dettes financières diverses	7 470
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 806
Dettes fiscales et sociales	65 823
Autres dettes	27 960
Total	148 159

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 817
Total	11 817

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarie
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	13
Total	15

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.665 euros au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Pour l'ensemble du personnel		6 960
Engagement total		6 960

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- méthode du prorata des droits à terme
- turn over faible
- table de mortalité INSEE 2021
- taux d'actualisation : 3,75

SAS ACS LOCATION
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Page : 12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SARL ARL Alliance réseau			
- de location			
- 26 rue Grande Rue			
- 51520 SOGNY AUX MOULINS			
- Siret 50768816600028		13	
- Bilan du 31/12/2021	151 350		1 913
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A.C.S. LOCATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 725,75 €

4 route du Saint Laurent
37170 CHAMBRAY LES TOURS

350 138 350 RCS TOURS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 808 787 € de la manière suivante :

- aux associés, à titre de dividendes	445 000 €
- et le solde, en totalité, au poste « Autres réserves »	363 787 €

	808 787 €

L'assemblée générale précise que ces dividendes seront mis en distribution à compter du 1^{er} mai 2023.

En application de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, les dividendes seront éligibles en totalité à l'abattement de 40 % mais les associées personnes morales ne pourront pas en bénéficier.

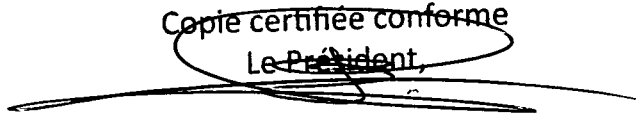
L'assemblée générale reconnaît en outre que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende Global éligible à l'abattement de 40 %	Dividendes revenant aux associés bénéficiant de l'abattement	Dividendes revenant aux associés ne bénéficiant pas de l'abattement
31/12/2021	370 000 €	-	370 000 €
31/12/2020	-	-	-
31/12/2019	-	-	-

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des associés du 6 avril 2023.

Copie certifiée conforme
Le Président,



Copy certified conform
Le Président,

